

## Espagne : l'éducation à la citoyenneté, une morale d'Etat ?

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 29 décembre 2010

Alors que le recours engagé par des parents « objecteurs » contre le cursus obligatoire d'éducation à la citoyenneté (EpC) en Espagne, une audience devant le Tribunal constitutionnel a permis d'en savoir un peu plus sur la philosophie qui anime l'Etat espagnol conduit par le socialiste Zapatero. L'Avocat de l'Etat (le représentant des pouvoirs publics dans la procédure devant la plus haute juridiction nationale) a ainsi [dévoilé](#) les batteries de la tyrannie démocratique, dans ces arguments rapportés par « Profesionales por la Etica », l'association qui défend les intérêts des parents – et donc de la société. Ecoutez-le, c'est on ne peut plus clair :

- « La conception philosophique présumée par la démocratie est le relativisme, qui n'est rien d'autre que l'autre nom de son pluralisme idéologique connaturel. »
- « La démocratie n'a pas à demander pardon d'être un régime essentiellement relativiste, sainement relativiste. »
- « Aujourd'hui l'objection vise l'éducation à la citoyenneté. Demain on trouvera des objecteurs contre les sciences de la nature parce que dans leur cadre, on explique la théorie de l'évolution, incompatible avec la lettre du récit biblique de la Création. »
- « Le principe pluraliste d'un Etat démocratique exige qu'on ait des citoyens capables de jugements moraux autonomes » (c'est-à-dire, qui ne soient pas soumis à une morale transcendante, qui leur soit extérieure et supérieure).
- La Constitution ne permet pas que l'on puisse « considérer l'éducation ou les vertus civiques comme le monopole des parents ».

Pourtant la Constitution espagnole grave dans le marbre le droit des parents d'être assistés afin que leurs enfants reçoivent la formation religieuse et morale qui soit en accord avec leurs propres convictions...

Selon Leonor Tamayo, l'une des responsables de « Profesionales por la Etica », ces déclarations permettront aussi d'appuyer le recours de 321 personnes qui contestent l'EpC devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en montrant la volonté d'endoctrinement dont se rendent coupables les pouvoirs publics espagnol.

« Nous ne pouvons espérer que ce soit la représentation de l'Etat elle-même qui reconnaîtrait par écrit et devant le Tribunal constitutionnel que l'éducation à la citoyenneté est une morale d'Etat destinée à former les élèves au relativisme éthique », a déclaré Mme Tamayo : c'est

pourtant chose faite.

« Professionnels pour l'éthique » est venu au secours, dans cet affaire, de parents de la région de Castille-Léon qui refusaient de voir leur fille assister, de ses 10 à 17 ans, à des cours où elle apprendrait qu'il n'y a ni bien ni mal, que tout est relatif sur le terrain éthique et que chacun a sa propre morale. Leur recours pour inconstitutionnalité avait été victorieux en première instance, puis rejeté devant le Tribunal suprême ; il est le premier d'une série de plusieurs recours à atterrir devant les juges du Tribunal constitutionnel.

Reste à attendre ce que diront les juges. Ils auront également en tête ce dernier argument du représentant de l'Etat : celui-ci a déploré que les instances antérieures ne se soient pas penchés sur la possible « collision » entre la liberté idéologique des parents et celle de leur fille. Car les mineurs aussi ont droit à la liberté de croyance, assura-t-il : ils ont le droit d'être soutenus dans leur droit de ne pas partager les convictions de leurs parents, et de « **ne pas avoir à souffrir leurs actes de prosélytisme** » (comme l'écrit [El País](#)), les pouvoirs publics devant les aider en la matière face à leurs tuteurs, à ceux qui ont leur garde ou ceux qui exercent sur eux la puissance paternelle...

Ne sachant pas ce que pense la fille, a conclu l'Avocat de l'Etat, pas question de présumer de son accord avec ses parents : « Il paraît donc difficile d'octroyer aux parents la protection qu'ils demandent lorsqu'on a à ce point méprisé la liberté idéologique de la mineure.

© leblogdejeannesmits.